

Les étapes de l'animation préalable pour la réalisation d'un ouvrage hydraulique

L'expérience du programme La Cabirma en République Dominicaine

*Cécile Casagrande
Damien du Portal**

*L'objectif des programmes hydrauliques ruraux tels qu'il sont menés sur les programmes I.A. en République Dominicaine est de permettre aux communautés bénéficiaires **l'accès à de l'eau de qualité et en quantité suffisante, dans le but d'améliorer durablement les conditions d'hygiène et de santé.*** (cf. préambule fiche E&A-2.1.1)

L'amélioration de l'accès à l'eau se fait dans la plupart des cas par la construction d'un puits. Mais pour être réellement efficace, cette amélioration doit porter en même temps sur la qualité de l'eau, sur les usages liés à celle-ci et sur l'hygiène domestique en général.

Des objectifs similaires se retrouvent sur la plupart des programmes hydrauliques, comme à Manakara à Madagascar, où Damien a transposé en l'adaptant, le processus d'animation élaboré en République Dominicaine (cf. note à venir sur l'animation de la communauté d'Anjorojoro).

L'objectif de l'animation préalable menée sur le programme hydraulique de La Cabirma est d'**aider la communauté à faire émerger son propre projet** en matière d'eau et d'assainissement. Les gens n'ont souvent qu'une conscience assez diffuse des causes et solutions à apporter aux problèmes d'assainissement. Il est donc important de faire comprendre les mécanismes de la contamination de l'eau pour expliquer la nécessité de l'ouvrage et pour faire évoluer les comportements en matière d'hygiène.

Une animation bien menée va faire de la communauté villageoise le véritable maître d'ouvrage du chantier. Cette communauté sera la première intéressée à ce que le chantier se déroule dans de bonnes conditions et donc le plus rapidement possible. L'animation aura donc aussi des conséquences tout à fait profitables sur le déroulement du chantier.

Le projet doit donc être perçu non comme la partie qui souhaite réaliser l'ouvrage mais bien comme un prestataire de services ou « facilitateur » qui vient, en réponse à une demande, appuyer la communauté dans la réalisation de son projet, en n'apportant que ce que le village n'est pas en mesure de fournir (compétences techniques, appui financier).

AVIS IMPORTANT

Les fiches et récits d'expériences « Pratiques » sont diffusés dans le cadre du réseau d'échanges d'idées et de méthodes entre les ONG signataires de la « charte Inter Aide ».

Il est important de souligner que ces fiches ne sont pas normatives et ne prétendent en aucun cas « dire ce qu'il faudrait faire »; elles se contentent de présenter des expériences qui ont donné des résultats intéressants dans le contexte où elles ont été menées.

Les auteurs de « Pratiques » ne voient aucun inconvénient, au contraire, à ce que ces fiches soient reproduites à la condition expresse que les informations qu'elles contiennent soient données intégralement y compris cet avis .

Juillet 99 - 1/19



Réseau PRATIQUES

Partages d'expériences et de méthodes pour améliorer les pratiques de développement

<http://www.interaide.org/pratiques>

Il est donc important que les futurs utilisateurs participent à la construction de l'ouvrage au maximum de leurs possibilités : **plus les personnes concernées s'impliquent dans la préparation et la réalisation d'un ouvrage, plus elles s'en sentiront propriétaires.** En tant que propriétaires elles en prendront soin, elles comprendront l'importance de l'entretien et sauront qu'il leur incombe de le réparer en cas de problème.

La participation communautaire est donc une des garanties de la pérennité de l'ouvrage, et c'est pour cela qu'elle est une condition sine qua non de l'implication du programme. Elle peut revêtir différentes formes telles que main d'oeuvre, logement et repas du maçon, apport en nature, apport financier de la communauté, obtention de financements locaux...

Les étapes de l'animation préalable à La Cabirma

A La Cabirma, l'animation d'un village se fait à travers 8 étapes :

- ❶ Réception d'une demande,
- ❷ La visite de l'animateur et les premières réunions avec la communauté
- ❸ Les visites domiciliaires
- ❹ La visite technique
- ❺ La formation du comité-eau
- ❻ La signature d'un contrat de collaboration village / projet
- ❼ Les pré-requis nécessaires au démarrage des travaux et le chantier
- ❽ Le suivi post-réalisation

Nous avons fixé une **durée minimum de 4 mois** pour la période d'animation préalable. Cette période commence à partir de la réception d'une demande écrite (qui marque le premier engagement réel de la communauté villageoise) et dure jusqu'au commencement du chantier. C'est cette période (étapes 1 à 7) qui est décrite dans cette fiche.

L'animation préalable est fixée à 4 mois minimum mais elle atteint fréquemment 8 mois voire 12 chez certaines communautés. Cette période est sans aucun doute la plus riche en terme d'échanges avec les villageois, en terme de structuration de la communauté autour du comité, en terme d'apprentissage et d'acquisition... Elle nécessite en contrepartie un investissement important de la part de l'animateur qui va suivre cette communauté et de la part du RP qui fait partie prenante de cette animation. Il faut maintenir l'animation, consolider les efforts de structuration et s'assurer que les bases de la volonté collective (exprimée à travers cette première demande écrite) sont bien partagées par l'ensemble des villageois.

Certaines de ces étapes sont conditionnées par le contexte dominicain (historique du programme, culture locale, niveau d'alphabétisation, niveau de vie, organisation villageoise...) et ne seraient donc pas toutes possibles dans d'autres contextes. Nous les avons néanmoins incluses, à titre d'exemple et pour donner une vision globale du processus d'animation utilisé sur le programme de La Cabirma (nous avons néanmoins transposé ce processus d'animation à Madagascar, en adaptant certains aspects *cf. note à paraître sur la communauté d'Anjorojoro*).



➤ Du point de vue de l'organisation du programme

En République Dominicaine, l'animation avant le démarrage des travaux dure donc en moyenne entre 4 et 8 mois, mais il est arrivé qu'elle dure jusqu'à 2 ans et parfois qu'elle n'aboutisse pas à la réalisation d'un ouvrage. En effet, si une communauté ne réussit pas à s'organiser pour la construction, elle sera encore moins à même de gérer et d'entretenir le point d'eau par la suite. Un ouvrage réalisé dans ces conditions a toutes les chances d'être abandonné rapidement, ce qui discréditera de manière générale les actions communautaires dans la région. Il nous est donc arrivé de quitter des villages sans démarrer de chantier.

C'est pourquoi il est important qu'un grand nombre de communautés soient en phase de préparation simultanément, car cela permet de ne démarrer la construction que lorsqu'on estime que la communauté est réellement prête et motivée. Dans le cas contraire, on pourrait être tenté, pour « faire tourner » les équipes de construction, de démarrer avant d'avoir réalisé une animation suffisante...

Du coup, pour pouvoir assurer un niveau de réalisation correct, nous avons une équipe d'animateurs bien étoffée, puisqu'elle comptait autant de membres que l'équipe de réalisation technique : 4 personnes de part et d'autre. Cette équipe permettait qu'une quinzaine de communautés villageoises soient en « préparation » en même temps. Les chantiers étant assez longs (10 semaines de chantier en moyenne pour des puits de 18 mètres de profondeur creusés à la main) nous pouvions assez facilement prévenir avec 3 à 4 semaines d'avance les communautés choisies pour démarrer les travaux.

Cette organisation permet aussi de créer une émulation entre les communautés : si une communauté s'aperçoit qu'un village voisin ayant déposé une demande après elle commence les travaux avant, cela provoque souvent un déclic qui permet de terminer les préparatifs. D'autre part, en cas de gros problèmes (non respect du contrat par le village...) durant le chantier, on a également la possibilité d'arrêter les travaux et de transférer l'équipe dans un autre village plus « motivé », jusqu'à ce que les problèmes soient résolus...

Réception d'une demande écrite

C'est le village qui initie la relation, il se place en demandeur...

En République Dominicaine, l'action d'I.A., commencée il y a une dizaine d'années, est maintenant largement connue dans la région du Centre La Cabirma. C'est donc toujours à la suite d'une demande du village que démarre l'animation. (Il nous semble qu'il faut toujours placer la communauté en situation de « demandeur », même si le projet cherche à promouvoir son action, ce qui est souvent le cas dans une zone nouvelle).

Si la requête est informelle ou orale, on demande aux personnes qui ont pris l'initiative de la démarche d'apporter au centre La Cabirma une **demande écrite** impliquant si possible les représentants d'organisations communautaires déjà existantes (associations de parents d'élèves, de voisins, de femmes...).



Nous demandons que cette demande soit accompagnée d'un premier « recensement » de la communauté. Nous obtenons assez facilement une liste des famille avec nom du père et de la mère et le nombre de personnes vivant dans la maison. Ce recensement est rarement exact mais c'est un bon document pour une première approche et surtout, c'est une excellente base de travail lors de nos visites domiciliaires.

Il nous est vite apparu qu'il était fondamental, pour la suite des relations projet / village, que l'intervention du projet soit perçue par tous comme la réponse à un **besoin exprimé** par la communauté. En effet, il est fréquent que les gens du village considèrent *a priori* que le projet a l'obligation (notamment vis-à-vis de ses financeurs) d'intervenir dans cette communauté et tentent donc, bien naturellement, de faire « monter les enchères » pour que le projet se charge entièrement de la réalisation de l'ouvrage. La demande écrite est la trace qui permet d'éviter tout malentendu à ce sujet.

La visite d'un animateur et la (ou les) première(s) réunion(s)

L'animateur se rend au village d'où provient la demande. Il cherche alors à rencontrer les signataires de la demande. Il est intéressant de pouvoir les rencontrer séparément ce qui permet généralement d'en apprendre beaucoup sur la fiabilité de la demande.

L'animateur propose alors de participer à une réunion de l'ensemble de la communauté, convoquée par les personnes qui ont adressé la lettre. Ce premier contact est également l'occasion de se renseigner pour savoir qui sont les autorités, les notables ou les leaders du village.

La première réunion a généralement 2 objectifs :

- **avant tout**, savoir si toute la communauté est bien au courant de la demande faite au programme et y adhère, en remontant à l'origine de la demande : correspond-elle à un réel besoin ressenti par les villageois ? le projet formulé dans la demande écrite répondra-t-il à ce besoin ?
- et après seulement, évoquer les conditions de collaboration du programme, ceci afin de déboucher sur la nécessité de créer un comité-eau.

Dès le début de la réunion, grâce à des jeux d'animation¹, l'animateur cherche à faire s'exprimer d'autres personnes que celles qui ont effectué la demande ou que les notables du village. En effet, si dès le départ, une personne respectée explique que la communauté est pauvre, qu'elle a besoin d'eau et de l'intervention du projet, il est très probable que tout le monde abondera ensuite dans le même sens.

¹ Voir la fiche E&A-2.1.3. *Les jeux d'animation ou « dinámicas »*



Il nous paraît donc plus efficace d'interroger au hasard les personnes présentes, par exemple sur les points suivants :

- pourquoi êtes-vous venus à cette réunion ? (il est fréquent que les gens se rendent à une réunion sans en connaître le thème)
- quels sont d'après vous les principaux problèmes du village ? (il arrive parfois que les personnes interrogées ne mentionnent même pas le thème de l'eau !)
- Quels problèmes percevez-vous concernant l'eau : problème de santé, de commodité, mauvais goût de l'eau ?
- Et enfin, quelles solutions imaginez-vous ? C'est **sur la base de la solution imaginée par les participants** que l'animateur oriente progressivement la discussion, en soulignant les compétences du village et les diverses solutions qui sont à sa portée.

Après avoir ainsi « pris le pouls » des participants et en fonction de la motivation exprimée lors de la première partie de la réunion (en fonction également de l'affluence à la réunion), l'animateur évoque les possibilités et les conditions d'une éventuelle collaboration village/programme, en insistant sur les aspects suivants :

- ⇒ le programme ne peut aider la communauté à réaliser son propre projet que dans le cadre d'une relation contractuelle de partenariat entre le village et le projet,
- ⇒ la réalisation d'un ouvrage hydraulique est un événement exceptionnel dans la vie d'un village, qui demande une mobilisation hors du commun pour les habitants,
- ⇒ la qualité de l'eau et l'hygiène sont inséparables pour améliorer la prévention des maladies,
- ⇒ l'eau appartient à l'ensemble de la communauté. La salubrité de l'eau est donc un problème qui ne peut être résolu qu'avec la participation de tous. En effet si une partie seulement du village réalise un point d'eau protégé, les autres habitants peuvent devenir des « ennemis » de l'ouvrage ou être exclus de l'usage de l'eau.
- ⇒ La réalisation d'un ouvrage hydraulique comporte de nombreux inconvénients qu'il importe de ne pas sous-estimer afin que le village s'engage en connaissance de cause :
 - * surcroît très important de travail pendant plusieurs mois entraînant souvent des manques à gagner pour les personnes travaillant sur le chantier ;
 - * nécessité d'une gestion de l'usage de l'eau formelle et sur le long terme, gestion qui était jusque-là informelle, d'où l'apparition de contraintes, parfois de conflits dus à la redistribution des pouvoirs à l'intérieur du village. Parmi les contraintes, on peut citer la nécessité de se réunir, de définir une autorité, un règlement, d'accepter un effort financier (modeste mais régulier) pour la constitution d'un fonds en vue des réparations...
 - * modification importante du terrain où se trouvera le point d'eau, surtout dans le cas des captages de sources ;
 - * dans le cas des captages, certaines utilisations antérieures de l'eau aux abords de la source ne seront plus possibles (irrigation par exemple). En outre, pour certaines personnes habitant à proximité de la source, le nouveau point d'eau peut se trouver éloigné ;



- * définition d'un périmètre interdit aux animaux ;
- * passage de l'adduction dans des propriétés privées ;
- * certaines contraintes ne s'arrêteront pas avec la fin du chantier, puisqu'il faudra veiller à ce que les règles d'utilisation soient respectées (animaux...), organiser l'entretien, le nettoyage, la gestion des cotisations, les réparations...

⇒ Pour mener à bien ce projet, il est indispensable de définir une autorité qui se chargera d'organiser le village pour la réalisation des travaux puis de la gestion et de l'entretien du point d'eau.

En République Dominicaine, on demande systématiquement la création d'un comité-eau. Dans des sociétés plus traditionnelles, ce rôle peut être en tout ou partie assumé par l'autorité coutumière. Cela présente un double avantage, d'être un gage de pérennité et de diminuer l'effet perturbateur qu'entraîne pour le village l'intervention d'un élément extérieur (le projet). Selon la nature du pouvoir en place (plus ou moins autoritaire), cela peut aussi présenter des inconvénients (construction de l'ouvrage près de la case du chef...).

A l'issue de cette réunion informative, il n'y a pas encore d'engagement pris de part et d'autre. En revanche, l'animateur demande l'autorisation de réaliser des visites domiciliaires.

Comme cette réunion est particulièrement importante, la présence du responsable de programme est un plus.

Visites domiciliaires : chaque avis compte

Ces visites qui doivent être réalisées de façon exhaustive (chaque famille du village doit être visitée séparément) peuvent commencer sur la base du recensement transmis avec la demande écrite de soutien du programme.

L'animateur visite chaque famille du village pour :

- être connu de tous et gagner si possible la confiance et la sympathie des habitants ;
- savoir combien de personnes habitent la communauté et où elles s'approvisionnent en eau ;
- (ré)expliquer si besoin est ce qui a été dit lors de la réunion ;
- se faire une idée des rapports de force qui existent dans la communauté. Il se peut par exemple que la demande faite au Centre La Cabirma émane de personnes d'une certaine obédience politique ou religieuse et que pour cette raison, une partie du village refuse de s'y associer (ou n'est pas invitée à s'y associer...) ;
- savoir quel type de leaders existent dans le village (plutôt autoritaires, démocratiques, ou « amorphes »...) ;
- identifier les thèmes prioritaires sur lesquels devra porter l'animation, tant au niveau de l'organisation du village que sur la sensibilisation à l'hygiène domestique ;
- savoir quelles sont les attentes et la motivation de chacun. Comme on l'a dit au début, la communauté a généralement une idée confuse, ou plutôt non formulée, des inconvénients de la situation actuelle et de ce qu'il est possible de faire. Ces attentes, pour être diffuses, n'en sont pas moins réelles. Il pourrait être facile voire même tentant pour le projet, qui



possède une méthodologie structurée et un personnel capable de bien s'exprimer, avec en plus l'aura des compétences techniques, d'imposer face aux attentes latentes du village sa vision de l'ouvrage et de l'organisation à mettre en place. Cependant, dans ce cas, les problèmes apparaissent plus tard, car en l'absence d'un véritable débat, il n'y aurait qu'une adhésion de surface. Il importe donc non seulement d'expliquer la position du projet, mais également d'aider les membres de la communauté à exprimer leur point de vue, afin de pouvoir mener une véritable négociation et dégager finalement un réel consensus. La visite domiciliaire est pour cela une étape décisive.

- Selon le degré de précision des informations recueillies lors de ces visites à domicile, cette enquête initiale peut aussi servir d'élément de comparaison lors d'une seconde enquête « post-réalisation ».

Les entretiens lors des visites domiciliaires sont « semi-directifs ». L'animateur possède une grille d'enquête (*voir exemple en annexe 1*) qui permet de recueillir certaines données objectives mais qui doit surtout ouvrir des pistes de discussion.

La visite domiciliaire est bien sûr un travail qui peut paraître long mais qui n'est en rien une perte de temps : sans visites à domiciles exhaustives, on risque de passer complètement à côté de certains problèmes et de conduire une animation mal adaptée (L'animateur chargé de l'animation de la communauté réalise cette enquête en 2 ou 3 jours - selon que l'habitat est plus ou moins dispersé - en faisant des visites de 10 à 15 minutes en moyenne par famille).

Visite technique

Elle est réalisée par le responsable de programme, éventuellement accompagné du technicien du programme, pour savoir quelles solutions techniques sont réalisables (profil topographique, distances, type d'ouvrage - puits, captages, citernes - devis en matériaux). Comme ce n'est pas l'objet de cette présente fiche on ne détaillera pas ici ces aspects techniques .

Cependant, du point de vue de l'animation, la visite technique est une excellente occasion de voir fonctionner le groupe face à un problème crucial : le lieu de l'approvisionnement en eau potable. Il est nécessaire d'obtenir un accord de l'ensemble des participants, en vérifiant :

- à qui est le terrain ?
- toutes les personnes présentes sont-elles d'accord avec les sites proposés ? (sinon, on anime la discussion pour faire ressortir les conflits puis parvenir à un accord)
- comment va être contrôlé l'usage du puits ?

Lors de la visite, il vaut mieux être à l'écoute (inviter les femmes du village, les plus concernées par le problème puisque qu'elles sont chargées de la corvée d'eau ; écouter les commentaires des uns et des autres pendant la marche et la visite...) plutôt que décideur. On peut toujours revenir plus tard si nécessaire.

De plus, les résultats techniques de cette visite peuvent influencer grandement le déroulement de l'animation : volontairement ou non... On peut se « servir » de l'alibi technique pour orienter le village vers une solution « sociale » plus satisfaisante.



Formation du comité-eau

L'animateur accompagne la communauté dans la constitution du comité-eau du village en expliquant quels sont traditionnellement les rôles des dirigeants : à La Cabirma, les comités-eau sont composés de 5 personnes : un président, un trésorier, un secrétaire et deux membres (qui sont chargés de la transmission de l'information, et éventuellement de l'apprentissage technique à l'entretien; ils ont aussi une fonction de contrôle au sein du comité). Il y a généralement des femmes dans le comité mais le programme n'impose pas de quotas...

On peut proposer au comité des statuts types à adapter, ou mieux, faire émerger des statuts originaux - selon la qualité de l'animateur.

Durant la période de création du comité on projette également deux diaporamas qui présentent différents types de « bons » et de « mauvais » dirigeants et de membres d'associations d'usagers, afin de faire réfléchir les villageois sur la manière de gérer leur organisation.

En République Dominicaine, pour que le projet intervienne avec la communauté, on demande aux dirigeants élus par les villageois de suivre une formation de trois jours au Centre de formation La Cabirma (*voir fiche E&A-2.1.4 « extraits de la formation des comités eau »*). Durant cette formation, on simule, lors d'un jeu de rôles, les différents aspects de la gestion d'un ouvrage : réunions, recouvrement des cotisations, tenue des cahiers de comptes, rédaction des comptes-rendus, achat de matériaux, plan d'entretien de l'ouvrage, détournements de fonds...

Mais la formation du comité se fait aussi « sur le tas », par une mise en situation graduelle au sein de la communauté : l'animateur doit responsabiliser les dirigeants du comité et leur céder progressivement sa place d'animateur de réunions.

Signature d'un contrat entre la communauté et le projet

C'est seulement à partir de la signature du contrat qu'il y a un engagement formel entre le projet et le village. L'accord fixe les responsabilités et les apports des deux parties.

En République Dominicaine, une des clauses du contrat de collaboration spécifie que si les travaux sont empêchés par un manquement aux engagements pris, (par exemple : pour le projet, absence du maçon ou retard de livraison des matériaux ; pour le village : nombre insuffisant de travailleurs volontaires...), sauf raison valable, la partie fautive doit verser à



l'autre l'équivalent d'une journée de travail du maçon (150 Pesos dominicains ²). Afin de rendre cette disposition effective, le comité verse le jour de la signature du contrat un dépôt de garantie de 300 pesos sur le compte du projet. Cette garantie reste dans les mains du projet jusqu'à la fin des travaux.

C'est une puissante motivation pour le respect du contrat car c'est rapidement une affaire d'honneur pour la communauté de récupérer la garantie intacte. Evidemment, pour le projet, c'est aussi l'obligation d'être professionnel sur le plan logistique car le village « se fait une joie » d'attendre l'équipe au tournant !

La réalisation des travaux : l'animation continue...

➤ Les pré-requis pour le démarrage des travaux

On considère qu'une communauté est prête pour démarrer le chantier quand elle a réuni différentes conditions :

- ☑ **Répartition du travail communautaire** : en République Dominicaine, un seul membre de l'équipe du projet, le maçon, est présent durant toute la durée de la construction (chaque animateur dispose d'une moto et suit simultanément une ou deux communautés en travaux et plusieurs en préparation). Avant le début du chantier, on évalue donc le nombre minimum de personnes du village qui devront venir tous les jours seconder le maçon (entre 4 et 10 personnes selon le type d'ouvrage). Avant le début du chantier, il faut donc que le comité réalise un plan de travail avec les noms des volontaires pour chaque journée; ce plan doit être connu de tous. Dans la mesure du possible, il est intéressant d'inclure les femmes dans ce plan de travail. Elles peuvent transporter le sable et l'eau, préparer les repas de l'équipe...
- ☑ **Collecter des matériaux et des fonds pour les travaux** : suivant les zones, les villages dominicains sont plus ou moins pauvres (forte proportion ou non de travailleurs journaliers, présence de culture de cacao...). Après s'être fait une idée des possibilités financières de la communauté (en particulier lors des visites à domicile) et en fonction des expériences précédentes, on négocie avec le comité une participation du village. Au minimum, il devra apporter le sable, les pierres et l'eau nécessaires aux travaux. En plus de cela, la communauté participe parfois financièrement en cash ou en matériaux (achat des tuyaux par exemple). Dans certains cas le comité a réussi à obtenir des aides extérieures (collectivités locales, politiciens ou entreprises. Ce n'est évidemment pas possible partout...). Il y a aussi eu d'autres types d'initiatives : collectes auprès de la « diaspora » (personnes issues du village vivant aux Etats-Unis...), organisation de kermesses, lotos, etc.

² Le montant de l'amende est calculé en fonction du coût du maçon : si il ne peut pas travailler sur le chantier faute de travailleurs volontaires en nombre suffisant, il perd souvent une journée : si son domicile est éloigné, il n'a pas le temps de rentrer chez lui, contrairement aux membres de la communauté qui peuvent facilement retourner dans leur champ. Ce montant paraît juste et il est bien admis en République Dominicaine.



- ☑ **Collecte des cotisations-eau** : le comité-eau gère un fonds qui servira à l'entretien et aux réparations de l'ouvrage. En général, les comités optent pour une cotisation mensuelle. **Le projet ne démarre les travaux que lorsque les cotisations ont été régulièrement collectées et bien gérées pendant deux ou trois mois.**



☑ **Participation aux formations organisées au Centre La Cabirma :**

* formation des dirigeants de comités-eau (président d'une part, secrétaire et trésorier d'autre part)

* formations techniques : suivant les cas, il s'agit de formation à la réparation de pompes (2 jours ½, 2 personnes), ou de formation à la construction, maintenance et réparation d'adduction (2 jours ½, 4 à 5 personnes qui seront « chefs d'équipe » pendant les travaux).

Il est important que l'animateur connaisse le contenu des formations pour pouvoir leur donner un suivi par la suite.

☑ **Définition de l'ouvrage et localisation :** le choix du type d'ouvrage et de ses aménagements (lavoir, abreuvoir...) en fonction des souhaits des villageois et des possibilités techniques, pose généralement peu de problèmes. En revanche, la localisation du ou des points d'eau est souvent un sujet de conflits, chacun souhaitant qu'il soit le plus proche possible de sa maison (cf. visite technique) . C'est donc un gros travail d'animation de favoriser un consensus à ce sujet. En République Dominicaine, la décision doit cependant être prise par le comité seul (qui est rappelons-le, élu par l'ensemble des villageois).

➤ **Le chantier**

C'est une période test pour le comité qui est toujours confronté à d'inévitables problèmes d'organisation : certaines personnes ne viennent pas travailler comme elles s'y était engagées (on peut prévoir des amendes...), il faut les relancer, les remplacer, etc. Un suivi exhaustif avec une liste d'appel permet au comité (et à l'animateur) de s'assurer d'une répartition équitable des tâches entre les participants. Certains membres du village payent un remplaçant pour travailler à leur place. Cette pratique doit être parfois contrôlée par le comité qui reçoit alors le paiement et choisit lui-même le remplaçant (il peut ainsi choisir une personne fiable et travailleuse et qui a besoin d'argent). Le cahier de suivi du chantier permet d'évaluer de façon très précise la main d'oeuvre apportée.

L'animateur passe régulièrement sur le chantier pour suivre l'avancement des travaux et pour épauler le comité (en organisant par exemple des réunions de suivi).

Le maçon, qui passe des journées pleines avec les villageois, doit pouvoir être un relais de l'animateur en le tenant informé dès qu'un problème survient (baisse de la participation, perte de confiance, manque de nourriture sur le chantier...).

Durant cette période, le comité élabore aussi un règlement d'utilisation de l'ouvrage, travail auquel il a été préparé pendant la formation au Centre La Cabirma.



L'inauguration, étape formelle et festive

La fête d'inauguration doit être organisée par la communauté car elle reflète (et est à la mesure de) ce que représente l'ouvrage pour le village. L'inauguration permet de faire le bilan des efforts accomplis et des contributions de chacun (cf. cahier de suivi du chantier). Les habitants sont d'ailleurs souvent surpris de mesurer le coût global de l'ouvrage et l'importance de leur apport. C'est l'occasion de remercier tous les intervenants pour leur participation.

Elle marque la fin de la collaboration contractuelle entre la communauté et le projet, le transfert de la responsabilité de l'ouvrage du projet au village et « l'accession à la propriété » pour le village (il n'est pas forcément inutile de rappeler une dernière fois que le village est bel et bien propriétaire de l'ouvrage, avec les avantages et les responsabilités que cela implique).

L'inauguration permet donc de mesurer la force de l'action communautaire, qui débouche parfois sur d'autres actions (chemin, école, électrification...). On a vu des comités-eau se transformer en comité de développement du village.

Le suivi post-réalisation

Dans les mois qui suivent la réalisation de l'ouvrage ...

C'est une « période de sevrage » pour le comité, qui doit passer à un autre régime : mettre en place un calendrier de réunions, s'assurer des cotisations des usagers, appliquer le règlement. C'est toujours une période difficile, et l'animateur doit garder le contact, en dosant et en espaçant ses interventions en fonction de la maturité du comité eau et des usagers.

En République Dominicaine, lors de l'inauguration, le projet accorde une garantie de 6 mois sur l'ouvrage pour tout vice de forme. Au-delà, (après formation spécifique) c'est l'affaire du village !

... et après : rendez-vous dans 10 ans ?

Les villageois sont préalablement formés et équipés pour pouvoir assurer la maintenance courante de leur ouvrage (cf. note à paraître sur le système d'entretien des puits mis en place par le programme de Bayaguana en République Dominicaine).

Cependant, le projet fait des visites périodiques (tous les 6 mois ou un an) pour montrer l'intérêt porté au devenir de l'ouvrage. Une simple visite permet parfois de remobiliser la communauté ou de redynamiser un comité. Ces visites « post-construction » permettent également de voir si les options techniques qui ont été prises tiennent la route sur le long terme.

Juillet 99 - 12/19



Réseau PRATIQUES

Partages d'expériences et de méthodes pour améliorer les pratiques de développement

<http://www.interaide.org/pratiques>

Les étapes de l'animation décrites ici reflète la réalité des projets d'I.A. en République Dominicaine telle que nous l'avons expérimentée pendant 4 ans. Si les méthodes d'animation doivent être adaptées à la culture de chaque pays, notre expérience nous fait dire que le succès d'un programme hydraulique dépend en grande partie d'une animation menée **auprès de chacune des familles** du village, et qui intègre outre le problème de l'organisation des travaux, une dimension éducative.

Annexes : *Grille d'enquête domiciliaire* mise au point sur le programme hydraulique de Manakara (Madagascar) par Damien du Portal, sur la base de son expérience en République Dominicaine.

Contrat pour la réalisation d'un projet hydraulique communautaire utilisé sur le programme hydraulique de Manakara (Madagascar) par Damien du Portal et élaboré sur la base de son expérience en République Dominicaine.

Documents disponibles sur demande :

Material de apoyo para los promotores hidraulicos (Centre La Cabirma, 1997)

Ejemplo de estatutos para los comites de agua, La Cabirma

Ejemplo de reglamento para los comites de agua, La Cabirma

« Pour en savoir plus... »

Le captage de source, AFVP / GRET 1987, chapitre sur l'animation (p. 24 à 31)

Fiche de l'animateur INADES RWANDA, 1986 (74 p.)

* Cécile Casagrande a lancé le volet prêts productifs du centre La Cabirma en République Dominicaine de 94 à 98. Elle a été responsable du programme de vulgarisation agricole de Manakara à Madagascar, de janvier à juin 99.

* Damien du Portal a été responsable du volet hydraulique du centre de Formation de la Cabirma de octobre 94 à janvier 98. Depuis il est responsable du programme hydraulique de Manakara à Madagascar.



GRILLE D'ENQUETE DOMICILIAIRE

utilisée sur le programme de Manakara à Madagascar

ENQUETE DOMICILIAIRE pour la réalisation d'un ouvrage d'accès à l'eau potable

QUESTIONNAIRE INDICATIF

Nom du village : _____
Personne enquêtée : _____

Date : _____
Enquêteur : _____

I) ENTREE EN MATIERE

- 1) Me connaissez-vous et savez-vous pourquoi je viens vous rendre visite ?
- 2) Quelles sont selon vous les principales difficultés auxquelles est confronté le village ?

II) L'EAU, L'HYGIENE ET LA SANTE

- 1) Quelles sont les dernières maladies survenues dans la famille ?

symptôme	personnes touchées	âge	causes	actions menées

- 2) Où allez-vous chercher l'eau ? (Si la personne mentionne un point d'eau inconnu, demander la permission d'aller le visiter).
- 3) La buvez-vous telle quelle ? Si non, que faites-vous avant de la boire ?
- 4) Où la stockez-vous ?
- 5) Le récipient de stockage possède-t-il un couvercle ?
- 6) Avec quoi la puisez-vous dans le récipient de stockage ?
- 7) Selon vous cette eau est-elle bonne ? Pourquoi ?
- 8) Pensez-vous qu'elle puisse transmettre des maladies ? Pourquoi ?
- 9) Selon vous, quelles sont les solutions pour que l'eau que l'on boit ne transmette pas de maladies ?
- 10) Quelles autres mesures peut-on prendre facilement pour éviter de nombreuses maladies ?
- 11) Quels sont, selon vous, les avantages et les inconvénients d'un captage ?

III) TRAVAIL COMMUNAUTAIRE

1. Le village a fait une demande auprès d'Inter Aide pour que celui-ci l'aide à construire un captage. Comment imaginez-vous ce captage ?
2. Comment se déroulera selon vous la construction du captage ?
3. Pour faire un captage, il faut que plusieurs personnes travaillent chaque jour pendant plusieurs mois. Seriez-vous prêt à y participer ? Si oui de quelle manière ?

Juillet 99 - 14/19



Réseau PRATIQUES

Partages d'expériences et de méthodes pour améliorer les pratiques de développement

<http://www.interaide.org/pratiques>

4. Si le village réalise un captage avec l'aide du Programme, le Programme apportera une aide au village (matériaux, équipe de maçon) si le village se charge d'apporter les pierres et le sable nécessaires et fournit plusieurs travailleurs chaque jour. Selon vous, qui doit s'occuper de l'organisation du village en vue de ces différents travaux ?
5. Pensez-vous qu'il sera difficile d'organiser le village pour la réalisation du captage ? Pourquoi ?
6. Pensez-vous que certaines personnes refuseront de participer ? Si oui, quelles conséquences cela pourrait-il entraîner ?
7. Pensez-vous que le village puisse former un comité qui s'occuperait de l'organisation des travaux ?
8. Si le village réalise un captage avec l'aide du Programme Inter Aide, selon vous, à qui appartiendra ce captage ?
9. Si le captage est réalisé, selon vous, qui devra se charger de le réparer lorsqu'il y aura des pannes ?
10. S'il fallait payer un peu tous les mois (comme pour la Jirama³ en ville) pour maintenir le captage en état de marche, seriez-vous prêt à le faire ? Si oui, combien ? Si non, pourquoi ?
11. Il y aura prochainement de nouvelles réunions sur ce thème, y participerez-vous ?
Comment vous tiendrez-vous au courant ?
12. Selon vous, que serait-il possible de faire au village (en dehors du captage) pour améliorer la santé ?
13. Souhaitez-vous me poser des questions ?

IV) RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

1. La maison enquêtée est-elle une maison principale ou un fotro⁴ ?
2. Localisation ?
3. S'il il s'agit d'une maison principale, la famille possède-t-elle un (des) fotro(s) ?
4. Temps passé au cours de l'année
 - dans la maison principale ?
 - dans les fotros ?

³ Compagnie nationale d'électricité

⁴ Fotro « résidence secondaire » hors du village sur les zones de cultures



5. Personnes habitant actuellement dans la maison ?

	Père de famille	Mère de famille	Enfants	Autres hommes	Autres femmes
< à 1 an					
1 à 5 ans					
6 à 15 ans					
16 à 50 ans					
> à 50 ans					

6. Y a-t-il des personnes temporairement absentes ? Si oui ,

- combien d'adultes ?

- combien d'enfants ?

7. Combien de fois les femmes de la familles ont-elles accouché ?

8. Combien chacune d'elles a-t-elle actuellement d'enfants vivants ?

9. Combien d'enfants sont décédés pour chacune d'entre elles ? Age des enfants décédés ? Causes ou symptômes (si possible) ?

10. Il y a-t-il eu des enfants décédés en bas âge (0 à 5 ans) durant l'année écoulée dans votre maison ?

11. Ethnie de la famille ?

12. Activités économiques des membres de la famille en âge de travailler ?

13. Possédez-vous des zébus ?

14. Certains membres de la famille exercent-ils des responsabilités particulières ? Si oui, lesquelles ?

Durée de la visite : _____



ENQUÊTE DOMICILIAIRE

FICHE RÉCAPITULATIVE POUR LE VILLAGE ENQUÊTÉ

- ◆ Nom du firaisana (≅ *commune*), nom du village, situation du village (faire un plan)
- ◆ Nombre de maisons dans le village, nombre de maisons ankarena
- ◆ Existence de zanatanana (« *villages fils* »), relation avec les villages voisins
- ◆ Nom des autorités et des personnes importantes (mpanjakas, anakandrias - les « *Anciens* » - maire, infirmier, médecin, chef, instituteur...) _____

- ◆ Description du village : organisation, coutumes, ethnies _____

- ◆ Points d'eau utilisés et leurs usages :

Type (source, rivière, rizière...)	Localisation distance / village	% des familles utilisant ce point d'eau pour boire	Usages (lavage, eau pour boire...)	Qualité, description

- ◆ Récapitulatif de la population :

	> à 50 ans	16 à 50 ans	6 à 15 ans	< à 5 ans	TOTAL
Hommes					
Femmes					
Total					

- ◆ Nombre de familles :

- au village :
- dans les fotros (« *résidences secondaires* » hors du village sur les zones de cultures)
- total

- ◆ Nombre d'enfants morts en bas âge :

- depuis moins d'un an :
- total :

- ◆ nombre de femmes interrogées ayant eu des enfants :

- nombre total d'enfants que ces femmes ont mis au monde (vivants et décédés) :
- nombre d'enfants décédés / nombre d'enfants mis au monde :

- ◆ Nombre et % de familles utilisant une méthode pour traiter l'eau :

Juillet 99 - 17/19



Réseau PRATIQUES

Partages d'expériences et de méthodes pour améliorer les pratiques de développement

<http://www.interaide.org/pratiques>

Exemple
DE CONTRAT ENTRE LE VILLAGE ET LE PROGRAMME
pour la réalisation d'un ouvrage hydraulique
programme de Manakara, Madagascar

**CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET HYDRAULIQUE
COMMUNAUTAIRE**

Entre la communauté de _____
et
Inter Aide Projet hydraulique de Manakara,

Nous, fokonolona (*communauté*) de _____
représentée par _____ d'une part

et l'ONG Inter Aide représentée par _____ d'autre part

nous mettons d'accord sur les engagements suivants afin d'améliorer durablement les conditions de vie et de santé du village de _____, en réalisant un projet hydraulique communautaire.

Ce projet comportera une part d'éducation et d'organisation de la communauté et, d'autre part, la construction d'un ouvrage d'eau potable qui sera géré et entretenu par la communauté.

PREMIEREMENT, la communauté s'engage :

- à collaborer pleinement avec Inter Aide et fournir toutes les informations nécessaires à l'accomplissement du projet,
- à élire un comité représentatif de la communauté ainsi que des agents hydrauliques chargés de l'entretien technique de l'ouvrage
- à assister aux réunions de sensibilisation et d'organisation convoquées par le comité et / ou Inter Aide
- à fournir toute la main d'œuvre non-spécialisée nécessaire à la réalisation du projet :
 - équipes journalières qui seront encadrées par l'équipe techniques d'Inter Aide, soit _____ personnes par jour de _____ heures à _____ heures
 - journées de travaux communautaires aux moments désignés
- à apporter tous les matériaux nécessaires dont elle dispose : eau, sable, pierres...

Juillet 99 - 18/19



Réseau PRATIQUES

Partages d'expériences et de méthodes pour améliorer les pratiques de développement

<http://www.interaide.org/pratiques>

- à réaliser certains travaux spécifiques : transport, creusage, rebouchage, débroussaillage, collecte de pierres et de sable, fabrication de gravier, réalisation de clôture _____ et tous autres travaux nécessaires à la réalisation du projet à la demande de l'équipe technique du Programme Hydraulique
- à mettre à disposition de l'équipe pour toute la durée des travaux _____ maisons pour le stockage des matériaux et le logement de l'équipe du Programme Hydraulique,
- à fournir à l'équipe du Programme Hydraulique le bois de chauffage
- à payer une cotisation au comité pour l'entretien de l'ouvrage et l'achat de peinture, cadenas....
- à élaborer une Dina (*règlement*) pour réglementer l'usage et l'entretien de l'ouvrage afin d'assurer sa durabilité,
- à respecter les modes de travail du Programme Hydraulique Inter Aide : heures de travail,
- Le Comité-eau villageois sera chargé :
 - de faire l'interface entre la communauté et le Programme Hydraulique Inter Aide
 - d'organiser la communauté pour la bonne réalisation du projet
 - de faire respecter la Dina (*règlement*)
 - de collecter et gérer la cotisation pour l'entretien de l'ouvrage

DEUXIEMEMENT, Inter Aide s'engage :

- à respecter les coutumes du village
- à organiser des activités d'éducation sur la santé, l'eau potable et l'hygiène,
- à donner des formations spécifiques aux membres du comité et aux agents hydrauliques
- à apporter son appui technique et collaborer avec le fokonolona (*communauté*) pour la réalisation de son ouvrage
- à apporter les matériaux nécessaires à la réalisation de l'ouvrage que le fokonolona (*communauté*) ne peut pas fournir

Les deux parties s'engagent à :

- vivre en bonne entente pendant tout la durée de la collaboration,
- travailler ensemble pour la réalisation du projet,
- respecter tous les points exposés ci-dessus.

CE CONTRAT A ÉTÉ DISCUTÉ ET ACCEPTÉ PAR LES DEUX PARTIES LORS DE LA REUNION DU _____ à _____

Pour la communauté

Pour le Projet Hydraulique
de Manakara - Inter Aide

Juillet 99 - 19/19



Réseau PRATIQUES

Partages d'expériences et de méthodes pour améliorer les pratiques de développement

<http://www.interaide.org/pratiques>